

FORMATION MASSAGE ARDECHE REGLEMENT INTERIEUR
--

Préambule

Dans le cadre de notre formation en massage intuitif, l'éthique, le respect de soi et des autres, ainsi que la confidentialité sont des valeurs fondamentales. L'éthique guide notre pratique professionnelle, assurant que chaque interaction est menée avec intégrité et responsabilité.

*Le respect de soi et des autres est essentiel pour créer un environnement d'apprentissage sûr et bienveillant, où chacun peut s'épanouir et grandir. Les exercices que nous proposons sont parfois impliquants ; nous en avons conscience. Ils ne sont jamais obligatoires. Il est toujours possible de dire que l'on ne souhaite pas participer à l'un des exercices, puisque le respect de Soi est premier. Si l'un des formateurs insiste, comprenez qu'il s'agit d'une insistance respectueuse motivée par le fait qu'il pense que ce peut être intéressant pour vous de dépasser une peur ou une appréhension, mais qu'il ne s'agit jamais d'une injonction. **Le « non » absolu sera toujours entendu.***

La confidentialité protège les informations personnelles et les expériences partagées, renforçant la confiance mutuelle et le sentiment de sécurité parmi les participants.

Adhérer à ces principes est indispensable pour le développement d'une pratique de massage intuitif authentique et respectueuse.

Article 1 : Objet

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée par Formation Massage Ardèche et ce, pour toute la durée de celle-ci. Il a pour objet de définir les règles de fonctionnement et de comportement afin de garantir un environnement de formation respectueux, sûr et propice à l'apprentissage. Il s'applique bien évidemment aux formateurs amenés à intervenir aux regroupements

Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation.

Article 2 : Accès à la formation

- 2.1. Chaque stagiaire doit être assuré et posséder une responsabilité civile.
- 2.2. Chaque stagiaire doit être en bon état de santé et ne pas avoir de maladie contagieuse. En cas de doute, un certificat médical pourra être exigé.
- 2.3. Chaque stagiaire a conscience que la formation et son application ne peuvent ni ne doivent aller à l'encontre d'une décision médicale, ni se substituer à elle.
- 2.4. La formation est accessible aux personnes inscrites et ayant réglé les frais de formation.
- 2.5. L'accès à cette formation ne nécessite pas de prérequis.
- 2.6. Toute absence ou retard doit être signalé à l'avance. Un absentéisme excessif pourra entraîner une exclusion de la formation.

Article 3 : Respect des locaux et du matériel

3.1. Les stagiaires et formateurs s'engagent à respecter les locaux, le matériel mis à disposition et à maintenir les espaces communs propres et en bon état. Il veille à la propreté irréprochable du matériel mis à sa disposition, notamment les tables de massage qu'il prend soin de recouvrir d'une serviette propre à chaque utilisation.

3.2. Toute dégradation volontaire des locaux ou du matériel entraînera des sanctions disciplinaires et la facturation des réparations nécessaires.

Article 4 : Comportement et tenue

4.1. Chaque stagiaire doit se présenter aux cours dans une tenue vestimentaire propre et correcte.

4.2. Chaque stagiaire doit se présenter dans un état de propreté irréprochable.

4.3. Le respect mutuel est de rigueur. Tout comportement agressif, injurieux ou discriminatoire sera sanctionné. La communication bienveillante sera toujours privilégiée.

4.4. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner sur les lieux de formations en état d'ivresse ou sous effets de substances illicites.

Article 5 : Confidentialité et respect de la vie privée

5.1. Les stagiaires et formateurs doivent respecter la confidentialité des informations partagées par les autres participants.

5.2. Aucune information personnelle ne doit être divulguée sans le consentement explicite de la personne concernée.

Article 6 : Sécurité et hygiène

6.1. Les consignes de sécurité doivent être strictement respectées.

6.2. Les stagiaires et formateurs doivent maintenir une hygiène personnelle irréprochable, essentielle pour une pratique respectueuse du massage bien-être.

Article 7 : Interdiction du passage à l'acte

7.1. Le passage à l'acte, défini comme la mise en acte d'une pulsion, émotion ou sentiment sans effort de conscientisation, est strictement interdit.

7.2. Cette règle s'applique à toutes les formes de pulsions, émotions et sentiments, y compris sexuels. Tout manquement entraînera une exclusion immédiate de la formation.

Article 8 : Responsabilité et éthique

8.1. Les stagiaires sont responsables de leur engagement et de leur participation active à la formation.

8.2. Les formateurs s'engagent à transmettre les principes éthiques et professionnels liés à la pratique du massage bien-être.

8.3. Les stagiaires doivent s'efforcer de développer une pratique éthique, respectueuse et responsable.

Article 9 : Sanctions

9.1. Tout manquement au présent règlement intérieur pourra entraîner des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion définitive de la formation.

9.2. En cas de comportement mettant en danger la sécurité ou le bien-être des autres participants, l'exclusion sera immédiate.

Article 10 : Réclamations et médiation

10.1. Toute réclamation doit être adressée par écrit à la direction de la formation.

10.2. En cas de conflit, une médiation peut être organisée pour trouver une solution amiable.

Article 11 : Engagement

11.1. Il est demandé au stagiaire d'être disposé à entrer dans une dynamique d'évolution personnelle, de compréhension de soi et de son propre mode « d'être en relation », afin de constituer son « savoir être masseur professionnel ».

11.2. Il est précisé au stagiaire qu'il participe à une formation de massage en groupe et qu'il sera amené à masser ou à être massé par un autre stagiaire ou par le formateur.

11.3. Il est demandé au stagiaire de savoir faire preuve de capacité d'adaptation, d'écoute, d'esprit d'ouverture, de tolérance, de dialogue pour le travail en groupe.

Ce règlement intérieur a pour but de garantir un cadre de formation respectueux et sécurisant pour tous. Votre adhésion à ces règles est essentielle pour le bon déroulement de la formation et pour votre développement professionnel.

Fait à Les Vans, le 02/06/2024

Nathalie VIALLET

Thomas AILHAUD

Le Stagiaire

(nom, prénom et signature)